Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

**Code :** ***REP065***
**Durée :** 2 heures
**Dernière mise à jour :** 18/09/2025

# LE DROIT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (AG) APPLIQUÉ AUX SC (SESSION DU 20 MARS 2025)

## Formateur(s)

Bruno Dondero, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Avocat associé CMS Francis Lefebvre;

## Notions et questions abordées

**Programme**
**Loi Attractivité (n° 2024-537 du 13 juin 2024) et son décret (n° 2024-904 du 8 oct. 2024)**
• Consultation écrite par voie électronique
**Formes sociales particulières**
• Règles relatives aux SCP

**Grandes évolutions jurisprudentielles**
• Démembrement de propriété sur les parts
• Distributions de réserves hors AG annuelle
• Évolutions sur l'abus de majorité
• Convocation irrégulière d'un associé
• Participation de non-associés.

---

**Objectifs pédagogiques**
• Maîtriser les modalités de prise de décision des associés de sociétés civiles
• Appliquer les dispositions de la loi « Attractivité » et son décret d'application
• Analyser les récentes jurisprudences impactant le fonctionnement des sociétés civiles
• Réduire les risques de contestation des décisions collectives

---

**Présentation**
Les sociétés civiles sont la forme sociale la plus répandue. Le droit applicable aux décisions collectives des associés a connu des évolutions significatives. La formation vise à maîtriser les grandes évolutions des textes récents et de la jurisprudence.
Cette formation d'un **cycle de 4 formations dédiées aux AG des sociétés**. Pour vous inscrire aux autres formations, suivez les liens ci-après :
Le droit des assemblées générales (AG) appliqué aux SARL (session du 13 mars 2025)
Le droit des assemblées générales (AG) appliqué aux SAS (session du 27 mars 2025)
Le droit des assemblées générales (AG) appliqué aux SA (session du 3 avril 2025)
**Prérequis**
Aucun prérequis spécifique. Une connaissance de base du droit des sociétés est recommandée.

---

**À qui s'adresse cette formation ?**
Avocats, experts-comptables, notaires, juristes d'entreprise, formalistes, greffiers des tribunaux de commerce, magistrats, juges consulaires.

---

**Support pédagogique**
Document détaillé de formation à récupérer en fin de session

---

**Informations technique**
• Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
• Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
• Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
• Cette formation permet de valider **2 heures** au titre de la formation continue

## Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

## Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

## Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.



Ce module a été homologué par le Conseil national des barreaux